

CNRS  
INSERM

- Aux SECRETAIRES DE SECTIONS  
- Aux SECRETAIRES REGIONAUX  
- Aux MEMBRES DE LA CE  
- Aux ELUS DU COMITES NATIONAL  
- Aux ELUS DES C.A.P.

**SNTRS**

FAX N° 69 07 50 05



informations

Bulletin de liaison du Syndicat  
National des Travailleurs de la  
Recherche Scientifique C.G.T.  
édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13  
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

N° 8 Mercredi 29 Octobre 1997

7,00 Frs

**SOMMAIRE**

<b>PAGE</b> 2	<u>Introduction, par Olivier-Michel Pascault.</u>
<b>PAGES</b> 3-4	<u>Projet concernant l'organisation du secteur Chercheurs du SNTRS-CGT et l'entrée des chercheurs syndiqués à l'USCA-CGT dans le SNTRS-CGT.</u>
<b>PAGES</b> 5	<u>Extraits du rapport d'ouverture par Jean Omnès, au nom du Bureau National lors du 22ème Congrès du SNTRS-CGT.</u>
<b>PAGES</b> 5-9	<u>Extraits du document d'orientation adopté lors du 22ème Congrès du SNTRS-CGT.</u>
<b>PAGES</b> 9-11	<u>Extrait du document revendicatif adopté lors du 22ème Congrès du SNTRS-CGT.</u>
<b>PAGES</b> 12-14	<u>Plate-forme revendicative.</u>
<b>PAGES</b> 15-16	<u>Notes : quelques idées pour l'organisation des chercheurs au/du SNTRS-CGT, par Oliver-Michel Pascault.</u>
<b>PAGES</b> 17-25	<u>Mesures d'urgence pour les jeunes scientifiques pour la rentrée 1997 et pour un statut de salarié des doctorants, documents remis au Ministère durant les tables rondes de l'été dernier.</u>
<b>PAGES</b> 26-29	<u>Enquête auprès des chercheurs statutaires et des chercheurs en formation - doctorants et post-docteurs.</u>
<b>PAGES</b> 30-33	<u>Appel aux chercheurs diffusé par le SNTRS-CGT en février 1997.</u>
<b>PAGES</b> 34-35	<u>Lettre de la FERC au SNCS du 29 juillet 1997 (non publiée à ce jour dans la presse du SNCS).</u>
<b>PAGES</b> 36-37	<u>Convocation et convocation-mandat pour la Conférence Nationale Chercheurs du 7 novembre 1997.</u>

**NUMERO SPECIAL**  
**CONFERENCE NATIONALE CHERCHEURS**  
**Vendredi 7 novembre 1997 à Montreuil**

**Introduction**

Cette "Conférence Nationale Chercheurs" accomplit ce qu'expriment les chercheurs, les doctorants et les ITA syndiqués à la CGT : se rassembler pour l'oeuvre revendicatrice quotidienne, pour que le syndicat poursuive la coordination de tous les salariés, dans cette intercatégorialité qui est le gage de l'efficacité de notre organisation en vue de la résistance dont nous devons nous prévaloir chaque fois que le capitalisme cherche à nous soumettre à sa compréhension libérale du monde (attaque du statut, contrainte pour de nombreux personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA de vivre la précarité, pertes salariales, diminution des crédits de fonctionnement des laboratoires, etc.).

C'est pourquoi ce *SNTRS Info spécial* comporte autant de textes différents mais complémentaires qui doivent étayer nos débats, afin de définir ensemble notre premier objectif essentiel : organiser le secteur "Chercheurs" du SNTRS. Bien entendu, d'autres thèmes devront être abordés rapidement : le statut de salarié des doctorants, la réalisation effective des revendications exprimées par les chercheurs et les ITA du SNTRS lors de son 22ème Congrès de novembre 1996 (plusieurs extraits de notre document de Congrès figurent dans cette publication). C'est qu'aujourd'hui, la nouvelle situation politique n'est pas de nature seule à débloquer la situation. Que la majorité des législateurs et du Gouvernement se localise ici ou là dans l'hémicycle parlementaire, ce qui demeure à nos yeux inextinguible, c'est qu'ils satisfassent aux exigences et besoins des salariés, chômeurs, et précaires. Voici ce qui compte pour nous, et plus particulièrement s'agissant de la politique de la recherche scientifique publique. Ces besoins, les textes qui suivent les explicitent, ce sont des moyens pour que toutes les recherches, quelles que soient les disciplines, se réalisent avec un personnel statutaire adéquat.

Résister n'empêche nullement de proposer, de soumettre à discussion les thèmes que le secteur Chercheurs du SNTRS vous propose d'affiner, compléter et enrichir.

Résister et proposer, telle est notre double tâche, quotidienne et d'avenir, dont dépendra la reconnaissance méritée de tous les travailleurs de la recherche scientifique, qu'ils soient ITA ou chercheurs dans les EPST et les universités.

Pour le Bureau National du SNTRS,  
**Olivier-Michel Pascault**  
(29 octobre 1997)

**Projet concernant l'organisation du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT  
et l'entrée des chercheurs syndiqués à l'USCA-CGT  
dans le SNTRS-CGT.**

Préambule

L'objectif est de rassembler dans une seule organisation intercatégorielle, le SNTRS-CGT l'ensemble des adhérents de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, tout en permettant à chaque catégorie d'exprimer et de défendre ses revendications spécifiques. C'est le cas des chercheurs qui sont concernés par la présente démarche.

Les chercheurs adhérents au SNTRS-CGT participent, dans les sections et dans toutes les instances locales, régionales et nationales, à l'activité du syndicat.

Ce rassemblement des chercheurs et des ITA doit donner plus de force à la CGT dans la recherche:

- Pour lutter contre le développement de l'emploi précaire, la baisse du pouvoir d'achat des salariés de ce secteur, le blocage des carrières qui reconnaissent mal les qualifications.
- Pour obtenir une forte reprise de l'effort de recherche appuyée sur des créations d'emplois de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs et sur l'obtention d'un statut de salariés pour les doctorants et post-doctorants afin de répondre aux immenses besoins de recherche du pays.

L'activité du secteur chercheur s'inscrit dans l'activité de tout le syndicat. Il est de la responsabilité de tous les adhérents et de toutes les instances du syndicat d'œuvrer au développement du SNTRS chez les chercheurs.

Il s'agit de donner un contenu au secteur chercheur déjà institué dans les statuts du SNTRS et de prévoir le dispositif transitoire nécessaire à l'entrée des chercheurs de l'USCA-CGT dans le SNTRS.

I. Organisation du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT

1) Organisation au niveau national

a) Le bureau : Il est constitué au niveau national une structure statutaire appelée Bureau du Secteur Chercheurs ayant la responsabilité d'exprimer et d'organiser la défense des revendications spécifiques des chercheurs avec le Bureau National et la Commission Exécutive du syndicat.

Ce bureau est composé d'au moins 6 chercheurs désignés par la Conférence Nationale Chercheur (CNC) réunie avant chaque congrès du SNTRS-CGT qui ratifie cette composition. Entre les congrès, le Secteur Chercheurs assume sa responsabilité et débat régulièrement de son activité avec le Bureau National et la Commission Exécutive.

Le Bureau de Secteur Chercheurs choisit en son sein le responsable qui assure la coordination avec le Bureau National du syndicat.

b) Les Moyens du Secteur Chercheurs

Le Bureau du Secteur dispose des décharges chercheurs attribuées au SNTRS-CGT par le CNRS, l'INSERM et l'INRIA.

Le Bureau du Secteur Chercheurs diffuse un bulletin trimestriel spécifique.

Pour ses activités (élaboration et diffusion de son bulletin, courrier, voyages liés à l'activité...) le Bureau du Secteur Chercheurs dispose d'un financement provenant du budget du SNTRS.

c) Composition et fonctionnement de la CNC.

Tous les chercheurs syndiqués participent au déroulement de la Conférence Nationale Chercheurs. Ils peuvent aussi y désigner des représentants. L'élection des membres du Bureau du Secteur se fait à la majorité absolue des chercheurs présents. Les réunions de la CNC sont organisées par le bureau du Secteur Chercheurs. La CNC peut proposer des chercheurs comme candidats à la Commission Exécutive et au Bureau National.

2) Organisation régionale et par site.

Les chercheurs d'un site ou d'une région peuvent s'il le jugent nécessaire, se réunir en collectif locaux ou régionaux pour discuter et s'exprimer sur leurs problèmes spécifiques. L'organisation du Secteur Chercheur doit être intégrée dans les statuts du SNTRS-CGT.

II) Dispositions transitoires

Le texte organisant le Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT est soumis le 17 octobre 1997 à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT et à celle de l'USCA-CGT. Il sera ensuite soumis à la Conférence Nationale Chercheurs puis au Conseil Syndical National du SNTRS-CGT, le 21 novembre 1997.

Le prochain congrès du SNTRS-CGT doit intégrer dans les statuts du SNTRS-CGT, le texte organisant le Secteur Chercheurs. Ce Congrès est prévu en 1999, l'année des prochaines CAP du CNRS. Lors de ces élections dans le collège chercheurs, la CGT sera représentée par le SNTRS-CGT. Simultanément avec le prochain Congrès, l'USCA-CGT tiendra son Congrès de dissolution.

Auparavant en 1998, la CGT sera représentée par le SNTRS dans le Collège chercheurs, lors des élections au CAP de l'INSERM.

Le SNTRS-CGT et l'USCA-CGT convoquent une Conférence Nationale Chercheurs le 7 novembre 1997.

La Conférence discutera de l'orientation et de la plateforme revendicative que devra défendre le Bureau du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

La conférence donnera son avis sur le texte d'organisation du Secteur Chercheurs. Elle désignera les membres du Bureau du Secteur qui sera mis en place pour le 1er janvier 1998.

La conférence proposera au CSN des chercheurs qui seront associés au Bureau National et à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT.

## **Extraits du rapport d'ouverture par Jean Omnès au nom du Bureau National lors du 22ème Congrès du SNTRS-CGT**

### *La nécessité de l'organisation syndicale CGT* (page 6)

Nous considérons le développement de la CGT comme indispensable au développement de l'action, comme lieu d'élaboration collective des revendications et comme outil de la défense des intérêts individuels et collectifs de travailleurs.

Pour y parvenir, il n'y a pas d'autre moyen efficace que de développer, de faire vivre les sections du syndicat. Nous devons améliorer encore leur fonctionnement, créer les conditions pour la prise de responsabilités par le plus grand nombre d'adhérents.

Les trois dernières années ont montré un syndicat plus actif, plus présent sur le terrain, le seul qui reste implanté sur quasiment tout le territoire. De nouveaux militants commencent à prendre des responsabilités. Parmi les progrès du syndicat il y a aussi les résultats aux élections, un plus grand nombre d'adhésions cette année et la création de nouvelles sections (Nantes et INRIA Sophia Anti-polis).

Malgré les difficultés qui persistent nous devons continuer nos efforts dans le sens du renforcement du syndicat. C'est vrai, tout particulièrement, pour notre activité chez les chercheurs, chez les personnels administratifs et parmi les catégories C.

(...)

### *L'organisation intercatégorielle CGT ...*

Nous ne concevons pas de SNTRS qui ne soit, à la fois, National et Intercatégoriel.

Le syndicat national nous semble être, encore aujourd'hui, le mode d'organisation le plus apte à la défense des personnels.

En même temps que nous oeuvrons au développement d'un syndicalisme intercatégoriel, il y a bien entendu nécessité de créer les conditions pour l'élaboration des revendications spécifiques et l'activité du syndicat parmi chacune des catégories. C'est le sens que nous avons donné à l'inscription dans nos statuts, il y a 3 ans, d'un Secteur Chercheurs. Il reste à le faire fonctionner concrètement.

Nous ne concevons pas non plus un SNTRS-CGT où s'installeraient des barrières plus ou moins étanches entre catégories. Notre histoire montre que c'est le syndicat tout entier qui en pâtirait.

C'est la raison pour laquelle nous insistons tant pour que les sections syndicales soient le lieu d'organisation et décision au niveau local pour tous.

Nous avons la même attitude au niveau national il y a un seul organisme de direction pour tout le syndicat : la Commission Exécutive et le Bureau National qui en est issu. Direction dans laquelle doivent participer, à égalité de droits et de devoirs, les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens et les administratifs.

Le débat et la prise en compte des revendications spécifiques nécessitent que le syndicat prenne des initiatives concrètes. C'est ce souci qui a conduit le dernier congrès à créer le Secteur Chercheur. Il sera nécessaire de réfléchir aussi à la mise en place de groupes de travail concernant la situation et les revendications des personnels administratifs (qu'ils soient dans les corps administratifs ou techniques) et aussi des personnels de catégories C.

En matière de renforcement, si nous ne voulons pas en rester à un vœu pieux, nous devons prendre des initiatives vers les chercheurs (au niveau national et local) afin que ce débat sur le développement du syndicalisme intercatégoriel dans le SNTRS-CGT, ne se résume pas uniquement à la résolution de la question de l'USCA.

## **Extraits du document d'orientation adopté lors du 22ème Congrès du SNTRS-CGT**

### *L'emploi scientifique est sinistré* (pages 25-27)

L'emploi scientifique est attaqué : à la baisse nette des emplois ITA, entamée depuis 1994 (-450 postes en 3 ans), s'ajoute la stagnation de l'emploi chercheur depuis 1994. Une partie

des activités est sous-traitée, ce qui s'est traduit par une diminution sévère des emplois ouvriers et de techniciens. Les postes libérés par les départs à la retraite sont gelés puis invariablement supprimés. Une partie du travail scientifique est assurée par les doctorants de plus en plus nombreux dans les laboratoires.

Pourtant le nombre de personnes présentes dans les laboratoires augmente alors que celui des titulaires diminue. Le plan de charge des laboratoires augmente lui aussi. Ces emplois ne sont plus occupés par des titulaires mais par des thésards, des ITA précaires (des CDD aux CES) et des stagiaires.

Ces mesures bouleversent l'organisation et la division du travail : des qualifications ouvrières ou de techniciens sont de plus en plus prises en charges par les ingénieurs, les chercheurs, ou les doctorants, générant une perte de savoir-faire et du bricolage ; la charge de travail augmente, l'exploitation intensive des acquis se substitue à l'approfondissement et au défrichage de nouveaux domaines de connaissances, ceci tant au niveau individuel que collectif.

Le rapport Double remis pour restructurer l'IN2P3 est significatif de cette politique. Il propose d'augmenter le nombre de doctorants dans les laboratoires, ils pourraient remplacer certains postes d'ingénieurs de haut niveau (plus coûteux). Une partie du travail technique peut être sous-traitée, le nombre de techniciens, d'AJT et d'AGT peut être fortement réduit. Les emplois administratifs doivent diminuer. Seul le nombre d'IR devrait croître.

Le CNRS, pour fonctionner cherche à rationaliser l'utilisation de la main-d'oeuvre le plus souvent par réallocation des ressources existantes, d'où l'incitation à une mobilité sur des postes prioritaires, ou l'audition des ITA afin de pouvoir utiliser au mieux leurs compétences, si possibles sur plusieurs laboratoires. Costes définit un rapport ITA/chercheurs idéal par laboratoire, qui devrait fonctionner comme une norme, quels que soient l'activité du laboratoire et son domaine scientifique.

*Les départs à la retraite vont être plus nombreux ces prochaines années. La poursuite de la politique de non remplacement des départs va détruire une partie importante du potentiel de recherche. Il importe donc que dès maintenant le CNRS en finisse avec cette extinction progressive du personnel titulaire, ITA et chercheurs, et recrute dès maintenant, en particulier des jeunes.*

*Il y a un lien entre l'évolution de l'emploi et l'évolution des organismes de recherche. La ligne directrice de ces évolutions est la déréglementation du travail et la mise en cause des services publics, dans l'objectif d'abaisser les " coûts " du travail et de soumettre les services publics aux intérêts des grandes entreprises.*

*La recherche c'est avant tout des hommes, de tous niveaux de qualification. L'emploi scientifique est sinistré, une politique vigoureuse de redressement doit être menée. Le préalable est la levée du gel et l'annulation des suppressions des postes d'ITA, la rupture avec l'externalisation des fonctions techniques. Mais c'est insuffisant, il faut créer des postes d'ITA à tous les niveaux de qualification, des agents techniques et employés aux ingénieurs de recherche et aux chercheurs. Le temps du chercheur isolé qui bricole dans son atelier est terminé depuis longtemps, il fait place au travail en équipe, en complémentarité, de techniciens, ingénieurs, doctorants et chercheurs. Il faut des personnels en nombre suffisant. Les métiers de la recherche doivent être attractifs, cela suppose une amélioration de nos salaires et de nos carrières, une reconnaissance des métiers et des qualifications fondée sur un système d'évaluation par les pairs. La recherche ne se fait pas au coup par coup, elle nécessite du personnel stable et un statut stable, nous demandons la titularisation des personnels précaires (CES, CDD etc.) et l'embauche de doctorants. Nous demandons des Bourses doctorales à la hauteur des besoins pour assurer la reproduction de la force de travail utilisée en Recherche-Développement. La création, produite par le cerveau humain, ne sera jamais remplacée par une machine.*

*Il faut anticiper les départs à la retraite et recruter dès maintenant. C'est le seul moyen d'assurer le transfert des savoirs et d'éviter le vieillissement - qui peut être sclérosant - des équipes. Le tarissement des recrutements, la mise en cause du métier de chercheur à plein temps, la chute dramatique de l'emploi ITA étouffe le CNRS et freine son dynamisme de recherche, ce qui le met dans une position défensive face à l'attaque conjointe du ministère et des universités.*

***Les doctorants : pour un statut de stagiaires de recherche.***

Des chiffres publiés par le rapport Costes, il apparaît que la croissance de l'emploi scientifique s'est effectuée exclusivement sous la forme de recours à la main-d'oeuvre non statutaire, aux doctorants en premier lieu et aux personnels sur emplois précaires. Face à la baisse du recrutement et des crédits, la tentation d'utiliser les doctorants comme main-d'oeuvre, compétente et malléable, est très forte, la plupart des responsables de formation y

cèdent d'autant plus facilement que cette main-d'oeuvre pèse sur l'emploi des autres catégories de personnel. Cette situation est bien analysée par les intéressés qui tentent de s'organiser depuis déjà deux ans, ils ont largement participé aux dernières luttes, que ce soit celles contre le pseudo " trou " ou celles moins spécifiques contre le plan Juppé. L'enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle essentiel d'accueil des chercheurs et des enseignants chercheurs en formation. Les doctorants sont des jeunes chercheurs qui participent pleinement à la production scientifique et technique des unités de recherche, dont leur thèse fait partie. L'augmentation importante du nombre de doctorants dans les EPST est due à l'afflux d'étudiants dans l'enseignement supérieur et à l'insuffisance du recrutement de titulaires dans les EPST et l'industrie. Ces jeunes chercheurs, corvéables à merci, ont une très mauvaise couverture sociale et souvent un encadrement insuffisant.

*Le vivier naturel de l'Enseignement Supérieur et de la recherche est la formation doctorale. Les doctorants sont des jeunes travailleurs en formation. Ils doivent disposer de l'encadrement nécessaire, des conditions matérielles de qualité. Ils ne doivent en aucun cas suppléer le manque de personnels. Au contraire, l'augmentation de la charge d'encadrement doctoral dans les laboratoires, qui mobilise des personnels de toutes les catégories, doit entraîner des créations d'emploi pour dégager le temps nécessaire au suivi de la formation.*

*Tout ceci plaide en faveur d'un statut de salarié pour les doctorants. Deux voies non exclusives sont à considérer : leur recrutement dans le cadre d'un statut de stagiaire de recherche pour ceux qui se destinent à une carrière dans la fonction publique ou d'un contrat de durée limitée à 3 ans, garantissant salaire, prestation sociale et condition d'encadrement et d'exercice professionnel pour ceux qui s'orientent vers l'industrie.*

*Il n'apparaît pas justifié de limiter le nombre de doctorants, la France étant parmi les pays industrialisés, celui où le nombre de cadres techniques est le plus faible.*

*Les missions de formation et de recherche des Universités sont nécessaires. Tout affaiblissement de la recherche universitaire affaiblit non seulement le potentiel national de recherche mais nuit à la qualité de la formation délivrée. La mission des EPST est d'abord de produire et de diffuser des connaissances. S'il est souhaitable que les chercheurs et ingénieurs assurent également la transmission des connaissances auprès des étudiants, si la situation d'enseignement stimule en retour la recherche, un bon chercheur n'est pas forcément un bon enseignant et un bon enseignant, pas forcément un bon chercheur. Redéfinir les champs de compétence respectifs de l'Université et des EPST est utile, elle doit déboucher sur la reconnaissance des divers métiers de la recherche, des passerelles entre ces divers métiers (ce qui implique une révision des échelonnements indiciaires) et prévoir un système d'évaluation adapté à chaque fonction, y compris pour l'enseignement.*

( ... )

## **Renforcer le SNTRS, syndicat CGT du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA (pages 32-33)**

### ***Un syndicat efficace pour la défense des travailleurs***

*Face au pouvoir en place, à l'autoritarisme et à l'arbitraire grandissant, aux attaques incessantes contre les droits des travailleurs il est indispensable de développer une activité syndicale intransigeante, réellement indépendante. Pour cela il est vital de développer la CGT et, au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, de renforcer le syndicat CGT : le SNTRS.*

*L'information, la défense des personnels, de leurs droits individuels et collectifs, l'organisation de l'action collective : telle sont les missions du syndicat.*

*Pour mettre en œuvre notre conception du syndicalisme nous devons développer les liens avec les personnels, quelles que soient leurs catégories. Il est, cependant, un écueil à éviter : l'isolement des catégories les unes par rapport aux autres. A l'individualisme nous opposons la réflexion et l'action collectives qui seules peuvent créer les rapports de forces nécessaires. Nous devons utiliser toutes les possibilités d'intervention, tous les moyens possibles pour imposer l'amélioration des nos acquis et pour le développement de la démocratie, en mettant tout en œuvre, toujours, pour la participation la plus grande des personnels aux décisions et aux actions.*

*Pour cela il faut un syndicat CGT, le SNTRS-CGT encore plus fort, plus influent et plus actif.*

## **Développer le syndicat**

### **L'intervention nécessaire de chaque adhérent**

*Il est de la responsabilité des militants du syndicat de favoriser la participation du plus grand nombre d'adhérents à la vie du syndicat.*

*Il est de la responsabilité de chacun des adhérents de prendre toute sa place dans l'activité du SNTRS-CGT et plus particulièrement dans la période lourde de dangers que nous vivons aujourd'hui.*

### **Les adhésions**

*Le renforcement du syndicat est une exigence pour l'avenir, nous devons faire adhérer au SNTRS-CGT, les ingénieurs, les chercheurs, les personnels techniques et administratifs, les personnels de service, les thésards, les titulaires comme les précaires.*

*Nous ne devons pas hésiter à proposer à ceux qui ont quitté le syndicat, depuis plusieurs années parfois, de revenir y prendre toute leur place.*

### **Les moyens**

*Notre ressource essentielle vient des adhérents. Il est donc indispensable pour que le syndicat puisse vivre à tous les niveaux de faire rentrer les cotisations, par le développement du Prélèvement Automatique des Cotisations (PAC) et en veillant à faire rentrer les cotisations de ceux qui n'ont pas choisi ce mode de paiement.*

*Nous devons à tous niveaux exiger des directions d'organismes ce qui nous est dû par l'application du droit syndical dans la Fonction Publique. Il s'agit en particulier des moyens matériels qui doivent être mis à notre disposition aux niveaux national, régional et local.*

*Au delà de ces questions matérielles nous devons veiller à l'application scrupuleuse du droit syndical à tous les niveaux.*

### **Aller vers un vrai syndicat intercatégoriel**

*C'est pour mieux prendre en compte l'ensemble des problèmes qui se posent dans nos organismes, que nous voulons que notre syndicat devienne réellement intercatégoriel.*

### **La prise en compte des spécificités contre le repli catégoriel**

*Nous combattons tout ce qui tend à diviser les travailleurs comme c'est le cas du corporatisme. C'est à cela que conduirait, si nous n'y prenons pas garde, la priorité donnée par certains au développement des "spécificités" ou des "identités professionnelles".*

*La prise en compte des spécificités est nécessaire bien sûr, pour rassembler les personnels, pour leur faire prendre en charge leurs intérêts. Elles doivent être prises en compte comme un enrichissement de la réflexion, pour l'action commune de toutes les catégories. Dans ce sens, le SNTRS et ses sections développeront leurs coopérations avec les autres organisations spécifiques de la CGT, notamment l'UGICT.*

*Par contre, si le but est de diviser, d'organiser les travailleurs sur une base corporatiste, nous devons le combattre.*

*Notre but essentiel est de développer le syndicat, d'organiser tous les travailleurs en son sein et non de les éparpiller au sein ou aux marges de celui-ci et ainsi risquer d'affaiblir sa capacité d'action.*

### **L'activité internationale du syndicat**

*Continuer et renforcer les échanges avec les syndicats homologues des autres pays, notamment à l'échelon européen pour établir des solidarités revendicatives entre travailleurs scientifiques.*

*Participer à l'activité de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (FMTS) notamment en renforçant les initiatives de ses organisations françaises. Le but de cette organisation à laquelle le SNTRS est affilié par l'intermédiaire de l'UGICT, est d'articuler la défense des droits de ces catégories avec la promotion de leur rôle et de leur intervention dans la société pour favoriser le progrès social.*

### **L'activité vers toutes les catégories**

*Ouvrer à la construction d'un syndicalisme intercatégoriel ne veut pas dire ignorer, gommer les particularités. Notre rôle, collectivement, est de veiller à ce que les spécificités soient prises en compte. Nous pensons, par exemple, à l'activité à développer en direction des chercheurs, bien sûr, mais aussi des personnels administratifs et des personnels de service, de tous ceux qui sont dans une situation d'emploi précaire, notamment.*

*Notre activité doit aussi porter sur la situation faite aux thésards qui, tout en poursuivant leur formation, assurent un travail de production scientifique et, de plus en plus, des tâches de techniciens ou d'ingénieurs.*

### **L'organisation des chercheurs dans le SNTRS**

*Modifier les statuts ne suffit évidemment pas. La mise en place du "secteur chercheurs" dans le SNTRS est l'affaire, bien entendu, des chercheurs du SNTRS eux-mêmes mais aussi de tout le syndicat. Il dépendra des efforts que tous nous ferons pour faire adhérer et organiser en plus grand nombre les chercheurs et thésards au SNTRS-CGT.*

*Au cours de la recherche de candidats pour les élections aux CAP, les contacts pris avec les chercheurs montrent que des possibilités de débats, et d'adhésions parmi ces travailleurs existent, pourvu que nous nous donnions la peine d'entrer en contact avec eux.*

### **Un syndicat national**

*Dans une période où la recherche publique, les EPST et leurs personnels sont soumis aux plus grands dangers l'existence d'un Syndicat National comme le nôtre est essentielle.*

*Le SNTRS-CGT continue à combattre tout ce qui tend à remettre en cause ce qui lui a permis d'être une force qui compte au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA : sa capacité à réagir au niveau national comme au niveau local de façon cohérente, unie, face au gouvernement, aux directions et à leurs projets.*

*Tout ce qui encourage le corporatisme, tout ce qui tend à diviser les personnels et, par conséquence, tout ce qui tendrait à affaiblir le SNTRS, et donc la CGT, dans nos organismes, doit être combattu.*

## **Extrait du document revendicatif adopté lors du 22ème Congrès du SNTRS-CGT**

### **2) L'emploi scientifique et technique (pages 38-40)**

Obtenir l'annulation des gels de postes et la restitution des postes budgétaires supprimés (de 1994 à 1997, 1072 postes ont été supprimés au CNRS et à l'INSERM).

Empêcher la suppression des services d'accompagnement de la recherche tels que les services d'entretien et de maintenance des bâtiments et lutter contre le recours systématique à la sous-traitance pour certains emplois d'accompagnement technique.

Obtenir les créations d'emploi de titulaires nécessaires au remplacement de tous les départs naturels (en % pour les chercheurs, en liaison avec le métier pour les ITA) et permettant de répondre aux besoins exprimés par les unités de recherche et de service pour maintenir et développer les activités de recherche. Utilisation de tous les postes vacants pour recruter aussitôt sur poste de titulaire.

Anticiper les départs en retraite pour permettre un chevauchement et une transmission des connaissances.

Obtenir la création des emplois nécessaires à l'encadrement et au suivi de la formation des doctorants.

Lutter contre l'utilisation des doctorants pour suppléer au manque de personnel technique.

Lutter contre les situations de déqualification liées à la pénurie de personnels techniques ou administratifs, obligeant les personnels qualifiés à substituer un nombre croissant de tâches subalternes ou sous-qualifiées à leurs tâches principales. Chacun doit pouvoir être

employé aux tâches qu'il sait faire et chaque tâche doit essentiellement être confiée à quelqu'un de compétent.

Lutter contre le développement des emplois précaires (vacataires, CDD, CES). En ce qui concerne les "post-doc", cela doit rester un moyen pour permettre les échanges internationaux en complétant l'expérience de jeunes chercheurs. En aucun cas, la généralisation des post-doc ne doit se substituer au recrutement de chercheurs permanents.

Obtenir un plan de titularisation des précaires exerçant des fonctions à caractère permanent (avec commission d'intégration et postes ajoutés au contingent normal de recrutement). En attendant, veiller à ce que ces personnels bénéficient des droits et avantages en vigueur dans les laboratoires d'accueil (horaires, congés, droit social, droit syndical, formation...). Nous mettrons tout en oeuvre pour que les emplois précaires occupant des fonctions permanentes (vacataires, CES, CDD ou autres emplois moins bien identifiés) soient transformés en vue d'une future titularisation. Il s'agit dans un premier temps d'améliorer les conditions de reconduction de ces contrats afin d'empêcher le licenciement des personnels précaires des EPST.

Lutter pour que les besoins en emploi de l'enseignement supérieur ne pèsent pas sur les organismes. D'une manière générale les personnels des EPST ne doivent pas suppléer le manque de postes universitaires, notamment, la participation à l'enseignement ne peut être qu'une activité secondaire et rester dans la limite des 20% du temps de travail.

Obtenir des recrutements pour compenser les congés de longue durée (maladie, formation, parentaux) et les temps partiels.

Maintenir le caractère national du recrutement pour tous les corps.

Veiller à ce que le recrutement soit basé essentiellement sur des critères de qualification.

Améliorer les conditions de recrutement : remplacement immédiat des départs pour éviter le pré-recrutement sur CDD et, organisation dès le début de l'année des concours de recrutement dits "normaux".

Améliorer le déroulement des concours externes (mode de désignation des présidents de jury, constitution de la liste des experts et mise à jour, nature des épreuves de sélection adaptées aux différents métiers et moins basées sur l'oral, pas de regroupement dans un même concours de profils d'emplois différents qui rend difficile les comparaisons entre candidats et rend caduque l'utilisation des listes complémentaires).

Assurer un recrutement à tous les grades pour les chercheurs avec évaluation du niveau atteint. Supprimer les limites d'âge pour tous les corps et obtenir l'accès au recrutement pour les candidats sans titre ou diplôme mais justifiant d'une qualification équivalente avec le niveau d'emploi ouvert, exercée dans une entreprise privée ou publique ou dans une administration de l'Etat, pour tous les niveaux et pour tous les métiers.

Lutter contre le déclassement à l'embauche en n'admettant pas à concourir les candidats sur-diplômés par rapport au poste à pourvoir

Veiller au recrutement de personnels handicapés à tous les niveaux, chercheurs et ITA et atteindre 6% du volume des recrutements. Veiller à l'adaptation des postes de travail.

### **3) Défendre et améliorer le statut de titulaire**

Statut unique en 8 niveaux de qualification.

Harmoniser les statuts enseignement supérieur, bibliothèque universitaire et EPST avec distinction entre la fonction principale et les fonctions d'accompagnement (enseignement,

recherche, administration, support technique). Suppression de la hiérarchisation automatique entre les 4 fonctions. Grille unique, harmonisation des primes.

Améliorer les passerelles entre les corps d'ITA et de chercheurs (échelonnement indiciaire et primes) et augmenter le nombre des possibilités de détachement dans le corps Chercheurs pour les ITA qui exercent réellement des fonctions de chercheurs.

Obtenir des garanties statutaires pour les chercheurs en formation que sont les doctorants, leur garantissant une couverture sociale et reconnaissant leur participation effective au travail scientifique sous la forme d'un présalaire, ouvrant droit à pension.

Fusion des corps techniques et administratifs avec reconnaissance de la qualification exercée pour les administratifs qui ne satisferaient pas aux conditions de diplômes pour l'intégration dans les corps techniques. Maintien du niveau de prime pour les SARcn qui passeraient Tcn.

Maintien du corps des AI parce qu'il permet la reconnaissance du niveau BTS et DUT, qu'il est un corps de promotion pour les T et SAR et qu'il est composé d'un seul grade.

Dans l'attente d'une refonte totale de la grille, revaloriser l'échelonnement indiciaire du corps des AI, par exemple de 350 (indice de début) à 600 (indice de fin) au lieu de 333 à 537 actuellement.

Obtenir le droit d'accès au corps des AI pour les titulaires d'un DE d'infirmier et d'assistant-social (Bac+3)

Rétablir la référence au diplôme CAP pour l'accès au corps AJT, et au CAP ou BEP pour les AJA.

Réserver l'accès aux corps AGT - AGA aux personnes sans diplôme.

Titularisation des anciens ouvriers d'état, exclus jusqu'à ce jour du champ de la titularisation, dans les mêmes conditions que les autres personnels des EPST.

Modification des conditions de classement dans un corps, après concours externe ou interne ou avancement au choix : pour le recrutement externe, prise en compte de l'ancienneté acquise dans des services privés équivalents au minimum au 2/3, notamment pour l'accès aux corps des administratifs pour lesquels aucune ancienneté n'est prise en compte actuellement et prise en compte du temps de thèse.

Classement à un indice comportant une rémunération au moins égale à celle de l'ancien corps pour le recrutement interne.

Sur toutes ces questions de classification, qualification et évaluation, le congrès a jugé nécessaire de poursuivre le débat devant aboutir à des décisions lors du CSN du 30 mai 1997.

## Plateforme revendicative

Ce projet de plateforme vise à soumettre au débat nos propositions pour les revendications spécifiques des chercheurs. Elle doit s'insérer dans la plateforme revendicative générale du SNTRS-CGT.

### I) Un statut de salarié pour tous les doctorants et post-doctorants

Tous les chercheurs qui travaillent dans un laboratoire, doivent bénéficier après le DEA d'un vrai statut de salarié. Cela signifie qu'ils doivent avoir un contrat qui leur donne une protection sociale comme tous les salariés, une rémunération correspondant à leur qualification, et qui garantisse leurs droits spécifiques (publications, encadrement...).

Nous proposons pour faciliter la juste mise en oeuvre de ce principe et en surveiller les conditions d'application que l'État mette en place une structure (fonds, fondation,...) qui gère les contrats des doctorants (et éventuellement post-doctorants du secteur public jusqu'à 3 ans après leur thèse.) quelque soit l'origine du financement en France (Ministères, collectivités territoriales, fondations, entreprises).

### II) Reprendre la croissance de l'emploi scientifique statutaire

Les besoins de recherche et d'enseignement supérieur comme le chômage des jeunes scientifiques sont importants. Il y a donc toutes les raisons de reprendre l'embauche de chercheurs sur postes statutaires dans les EPST et d'enseignants-chercheurs dans les universités. Dans les EPST, le flux de recrutement devrait être de 5% par an pendant les 5 prochaines années. Cette relance du recrutement des chercheurs devrait s'accompagner d'une reprise des créations d'emploi d'ITA.

### III) Un financement public pour la transition entre la thèse et le recrutement sur poste statutaire

D'une part, il est difficile d'être candidat pour un poste statutaire sans avoir soutenu sa thèse. D'autre part, nous sommes hostiles à la constitution d'un vivier qui déboucherait sur une embauche tardive en CR1. Il faut donc amener les laboratoires à faire poser immédiatement après la thèse la candidature des jeunes chercheurs à un poste statutaire. C'est pourquoi nous proposons que soit mis en place un dispositif public pour financer les récents titulaires d'un thèse qui sont candidats à un concours dans les universités ou les EPST. Ce financement initial pourrait être reconduit deux fois pour les candidats classés dans un concours.

### IV) Reconnaître mieux les qualifications des chercheurs.

Les qualifications des chercheurs statutaires comme celles des doctorants et post-doctorants sont mal reconnues.

Pour les doctorants et post-doctorants, tout est à faire. Il faut obtenir la mise en place d'une grille indiciaire avec des règles d'avancement reconnaissant le niveau de qualification (DEA, thèse) et l'ancienneté dans chaque niveau.

Pour les chercheurs statutaires il faut revendiquer une revalorisation d'ensemble avec en particulier :

- un allongement de la grille des chargés de recherche
- une restructuration en 2 classes du corps des DR au lieu de 3 actuelles. Elle pourrait être obtenus par la fusion des deux premiers grades actuels. Dans l'immédiat il faut des transformations d'emplois DR2-DR1 et DR1-DRE.
- une augmentation du flux CR1-DR2 qui pourrait être portée à 10% des CR1 par an pour les 5 prochaines années. (Notons qu'il sera de 5 à 6% en 1998).
- le régime indemnitaire des chercheurs doit être amélioré. Il est sans commune mesure avec celui des enseignants-chercheurs qui ont le même niveau de qualification et souvent les mêmes responsabilités.

#### V) Pour la rénovation des instances scientifiques

Les instances scientifiques des EPST aujourd'hui ne sont pas toujours une garantie pour les chercheurs. De nombreuses dérives sont constatées. Des groupes de pression tendent à y faire la loi en distribuant de manière peu justifiée postes et labels d'unités.

La solution n'est cependant pas l'étatisation-bureaucratization appuyée sur des mafias d'experts européens que nous propose le Ministre.

Nous proposons de lancer une réflexion et un débat sur la rénovation des instances scientifiques qui nous paraît nécessaire :

- quelle évaluation (et avancement de classe) pour les chercheurs?
- quels jurys de recrutement?
- comment doivent être débattues et fixées les stratégies scientifiques?
- comment doivent être créés et regroupés les unités de recherche?

Des idées forces doivent être prise en compte dans cette réflexion : le débat sur la stratégie scientifique ne peut être enfermé dans une discipline étroite, le lieu de la création scientifique est le laboratoire,...

#### VI) Pour une recherche fondamentale libre.

Dans la limite du contrôle exercé sur leur activité (rapport d'activité, jugement par les pairs) et de la nécessité d'être intégrées dans une structure de recherche minimum, les équipes de recherche doivent avoir la liberté de définir leur programme de recherche en disposant de crédit minimum. Cela n'exclut pas des financements incitatifs.

#### VII) Droits et devoirs des chercheurs

Les chercheurs ont des droits en commun avec les autres travailleurs mais aussi des droits spécifiques.

##### 1) droits professionnels

- publications, congrès,...
- crédits pour travailler.

Il n'est pas acceptable que des chercheurs ne disposent pas de crédits suffisants pour exercer leur métier. Les EPST doivent assurer les moyens de travail

minimum. Cela implique notamment une révalorisation du financement régulier des laboratoires.

## 2) devoirs (éthique)

- du fait de leur rôle d'encadrement, ils ont des responsabilités à l'égard des DEA, doctorants et techniciens avec qui ils travaillent : conditions de travail, préparation de diplômes,...

- du fait des risques qu'ils peuvent faire encourir à d'autres personnes par leur expérimentation (pollution, expérimentation humaine,...)

- ils ont aussi un devoir à l'égard de la collectivité. Pour nous la demande sociale dans ses différents aspects doit être prise en compte par les chercheurs. Si elle ne doit pas être ignorée, elle ne doit pas être obligatoire. C'est aux chercheurs d'évaluer s'ils peuvent y répondre.

## Notes : quelques idées pour l'organisation des chercheurs au/du SNTRS-CGT

Ces notes n'ont d'autres ambitions que celle de l'organisation des chercheurs, et naturellement du "secteur Chercheurs" du SNTRS. Il est vrai que celle-ci ne se réalisera qu'avec les chercheurs du syndicat, ceux qui en sont proches mais pas encore adhérents, et ceux qui sont pour le moment organisés à l'USCA, qui seront bientôt des nôtres.

Il est toutefois intéressant de noter que cette organisation ne se préoccupera pas de savoir s'il s'agit de chercheurs statutaires ou en formation (les doctorants, financés ou non, les AMN, les AMX et les ATER ou les post-docs). Simplement, et cela va de soi, chacun exprimera librement son point de vue, selon son expérience, selon ce qu'il vit dans son équipe, son laboratoire ou son domicile, quand il s'agit d'un chercheur en SHS. Enfin, cette organisation concerne les ITA-chercheurs, cela est toujours bien entendu dans toutes les structures du SNTRS-CGT.

D'emblée, je considère que les chercheurs en formation et les CR/DR doivent s'unir, même si certains d'entre les doctorants deviennent IR, MdeConf. ou salariés du monde de l'entreprise. De même, je considère que les chercheurs ont beaucoup de mal à trouver l'espace, le temps, et pour tout dire la disponibilité de se rassembler en section. Ceci est d'autant plus vrai en SHS, par exemple, secteur où le travail se fait bien souvent en bibliothèque, à son domicile ou sur un champ d'investigation (fouille archéologique, rue pour la sociologie urbaine, etc). Enfin, et cela pourrait être un troisième considérant qu'il ne faut jamais négliger à mon sens, les chercheurs qui adhèrent aujourd'hui au SNTRS, et adhéreront encore dans les trois prochaines années, ne le feront que pour des raisons que je qualifie volontiers d'"idéologiques"—pour une visée "carrière", on adhère plutôt à une organisation syndicale "appropriée", c'est-à-dire à l'esprit de délégation mandarinale en Comité national (nul besoin ici de rappeler quelle est cette organisation).

Ces considérants posés, je livre mes petites idées sans forcément avoir le souci qu'elles deviennent "la" règle absolue dans notre section chercheurs. C'est ce que l'on appelle des pistes. Rien de plus.

1° Un "SNTRS-infos chercheurs" tous les deux mois (au minimum) serait un atout pour l'organisation et la réalité du travail dirigé vers les chercheurs;

2° une participation d'un ou deux membres du BN du syndicat aux débats, colloques, etc, de RESSY, Espaces-Marx, débats des collectifs UGICT, séminaires ISÈRES et IRES, etc, afin de :

- a) montrer que le lien chercheurs et SNTRS est d'une profonde réalité;
- b) faire connaître dans le milieu dit des "intellectuels" et des étudiants l'existence du SNTRS-CGT (on supplanterait ainsi l'ignorance qu'ont encore certains, y compris à la CGT, qu'il est possible d'être doctorant ou chercheur et d'adhérer à la CGT);
- c) "faire de la présence", comme on le dit, marquer une pression idéologique partout où cela est possible, quitte à ce qu'on veuille ensuite prétendre que le << SNTRS est le syndicat des intellos de la CGT ! >> (ce qui est déjà un discours interne à la CGT, entendu ici où là);

3° ne pas hésiter à publier des articles signés du secrétaire général (ou d'un autre, bien sûr) dans des numéros spéciaux de revue consacrés à des thèmes qui nous sont familiers : la recherche, l'enseignement supérieur, le CNRS, le syndicalisme (par exemple dans Politique, la revue, Regards, l'Ours, etc). Pour ne retenir qu'une illustration de ce manque constaté jusqu'à présent, dans un numéro de Politique, la revue (un numéro consacré au syndicalisme) nous avons regretté l'absence du point de vue de notre organisation;

4°/ regrouper les chercheurs du SNTRS par l'identification à un membre du BN, c'est-à-dire à qui s'adresser au BN ? qui contacter pour un problème spécifique ? avec qui Jean doit-il collaborer (un fonctionnement solitaire de la "tête" du syndicat mènerait à une stagnation du SNTRS dans ce secteur) ?

Une petite idée supplémentaire touchant ces quatre points :

Constituer un petit carnet ou une feuille comportant les adresses professionnelles de tous les chercheurs du syndicat pour qu'ils communiquent entre eux, pour qu'ils puissent donner le ou les sujets sur lesquels ils sont disponibles syndicalement (exemples : articles "carrière"; "évaluation"; "recherche publique"; "AFIP"; "politique scientifique"; "recrutement"; "idéologie CGT"; etc).

5°/ une dernière idée, constituer éventuellement une "feuille" de liaison entre les chercheurs, pour des problèmes immédiats, revendicatifs, urgents, etc.

Enfin, je soumetts les propos suivants qui mériteraient un débat approfondi lors de la Conférence Nationale Chercheurs du 7 novembre prochain, laquelle précédera la venue au SNTRS des camarades de l'USCA, et qui se tiendra à l'automne 1997.

D'abord, je pense que nous ne devons pas forcer les chercheurs à se regrouper en section locale, particulièrement les adhérents des SHS; à ce propos, sans doute serait-il opportun de recréer les sections destinées aux "isolés". D'autre part, un préalable à toutes les organisations possibles serait la prise en compte des vues des ITA-chercheurs. Pour finir, il semble que ces propositions se tiennent dans une logique dite des "réseaux".

J'ai d'autres idées, disons plus "syndicales" et pratiques. Je ne les développerai pas outre mesure.

a) pour motiver les chercheurs, et surtout pour les faire participer à la vie du syndicat lorsqu'ils sont adhérents : une lettre mensuelle + "SNTRS-infos chercheurs" tous les deux mois + tract chercheurs (un peu comme "l'Appel" de février 97) tous les trimestres;

b) systématiquement, en BN le lundi, un temps devrait être consacré à l'activité en direction des chercheurs (état, adhésions nouvelles, contacts, ...); jusqu'à maintenant nous ne l'avons fait que trop rarement; qu'il en soit de même à la CE serait indispensable;

c) en finir au plus vite avec l'histoire USCA (<< du passé, faisons table rase (...) >>, nous dit une chanson dont je ne me souviens plus du titre). Les intégrer le plus vite possible (c'est déjà bien parti);

d) en finir avec la collaboration systématique avec le SNCS qui nourrit une confusion dans l'esprit des personnels : << si on travaille bien avec le SNTRS, pourquoi y adhérer >>, quand on est au SNCS. En fait, l'intersyndicalisme, jugé indispensable par tous les militants de toutes les organisations, crée une situation de confusion dans l'opinion des non syndiqués. En effet, quelle est la motivation, la détermination, qui mène à l'adhésion à la CGT, à FO, à la CFDT ou au SNCS ? Souvent, chez les jeunes CR et doctorants, on est persuadé que les syndicats << travaillent ensemble >> dans le sens d'un << tous les mêmes >>, et donc qu'il n'est pas essentiel d'aller au syndicat des ITA (comme s'il y avait un partage des adhésions !!!);

e) mettre un second secrétaire général adjoint qui soit un chercheur : cela serait significatif (mesure peut-être prévue après la venue de l'USCA au SNTRS).

**Olivier-Michel PASCAULT**  
Membre du Bureau National du SNTRS-CGT  
(texte rédigé et diffusé dans le syndicat en avril 1997)

NB : Dans le BRS, une page pourrait être consacrée à l'annonce des débats, colloques, articles et publications diverses de nos adhérents, qu'ils soient DR, CR, ITA, à raison de deux ou trois fois l'an.

**Mesures d'urgence pour les jeunes scientifiques**  
**dès la rentrée 1997**

Par << jeunes scientifiques >>, nous entendons tout doctorant et tout jeune docteur pas encore recruté dans le secteur privé, l'Enseignement supérieur ou la Recherche publique. Parmi les jeunes scientifiques, il y a donc les "chercheurs en formation" que sont les doctorants et les post-docs en attente de recrutement, et les docteurs qui se trouvent sur le marché de l'emploi.

Il est bien entendu que les doctorants ne sont pas de simples étudiants. Dès l'obtention du DEA, ils doivent devenir des salariés en formation.

**I/ La situation.**

Pour commencer, il nous incombe de brosser un tableau illustré et rapide de la situation que connaissent les jeunes scientifiques, depuis les gouvernements successifs de Balladur puis Juppé.

**Trop de doctorants mènent leurs recherches sans aucun financement, et les jeunes docteurs qualifiés attendent un emploi scientifique.**

En 1994, 10% des docteurs ayant soutenu leur thèse en 1993 étaient au chômage et 40% seulement se contentaient d'un emploi ou d'une situation précaire (post-doc, ATER). La situation des docteurs ayant bénéficié d'un financement spécifique (allocations, bourses CIFRE, etc.) n'était pas meilleure. À titre de comparaison, le taux de chômage un an après l'obtention du doctorat était encore de 1 à 2% en 1990-1991. Enfin, parmi les moniteurs en 1994, seuls 2,4% ont été recrutés comme Maîtres de conférences en 1995.

À cette situation désastreuse pour un pays comme le nôtre, qui appartient au "club" des 7 pays les plus développés, il y a deux explications majeures :

1°- D'abord en amont, nous constatons une **insuffisance flagrante du financement public des thèses**. La durée des allocations ne correspond pas à la durée réelle des thèses, particulièrement en Sciences Humaines et Sociales (par exemple chacun sait qu'une thèse de psychologie se fait la plupart du temps en cinq années avec les stages cliniques);

2°- et surtout en aval, la chute des recrutements dans le secteur privé à partir de 1992 et le **coup d'arrêt donné à la politique de créations d'emplois dans le secteur public (Organismes publics de Recherche et Universités)**.

De 1991 à 1993, 1.800 emplois de Maîtres de conférences en moyenne avaient été créés chaque année, contre seulement 900 en 1994 et 765 en 1995, ce qui contribue à affaiblir le taux d'encadrement du nombre croissant d'étudiants en 1er et 2nd cycle universitaire. Plus de 5 millions d'heures complémentaires, dans le Supérieur, sans même parler des heures supplémentaires des ÎTA et chercheurs dans les EPST, se substituent à des milliers d'emplois permanents. Il y a environ 20.000 docteurs hautement qualifiés qui attendent un recrutement. Or, nous savons qu'à partir des années 2002-2003, des départs massifs en retraite nécessiteront la création chaque

année de plusieurs milliers d'emplois statutaires dans l'Enseignement supérieur et la Recherche (le SNTRS-CGT estime à 2.561 le nombre de postes ITA et Chercheurs à créer au CNRS).

## II/ Quatre mesures d'urgence pour la prochaine rentrée.

### • 1ère mesure : l'emploi

Il faut prendre des mesures immédiates pour assurer la prochaine rentrée universitaire et mettre en œuvre une programmation pluriannuelle correspondant aux besoins de créations d'emplois statutaires dans l'Enseignement supérieur et dans les Organismes publics de Recherche.

Les taux d'encadrement dans les Universités depuis 1985 se sont dégradés, au détriment de la qualité des enseignements. Cela s'explique par deux facteurs tangibles : — la croissance du nombre d'étudiants : selon la *Direction de l'Évaluation et de la Prospective*, la hausse devrait être de 100% entre 1982 et 2003;

— l'arrêt, depuis 1993, des efforts commencés sous le ministère de Lionel Jospin en matière de créations d'emplois d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de personnels administratifs. Selon le *rapport Charon-Tricoire* (Institut de Physique nucléaire d'Orsay, 1995), les dépenses publiques par étudiant sont en France parmi les plus basses des pays de l'OCDE.

**Il faut, dès la prochaine rentrée universitaire, créer des emplois supplémentaires d'enseignants-chercheurs sur lesquels seront recrutés de jeunes docteurs.**

Ensuite, pour tendre au taux d'encadrement de 1985, il faudrait une création nette de près de 2.000 nouveaux emplois d'enseignants-chercheurs (ATER et Maîtres de Conférences) par an et autant d'emplois d'IATOS jusqu'en 2003 (selon la simulation mentionnée plus haut de la *DEP*). Mais cela ne ferait qu'atténuer la situation dégradée laissée par la droite.

Pour parvenir à une réelle amélioration, nous estimons qu'il serait souhaitable de doubler *a minima* ce chiffre.

**Dans les Organismes publics de Recherche, des emplois statutaires nouveaux sont également nécessaires en grand nombre, tant au regard des besoins des laboratoires que du renouvellement rendu nécessaire par la pyramide des âges élevée. En ce qui concerne les EPST, les besoins d'emplois statutaires à créer correspondent chaque année à 4% de l'effectif global (ITA et Chercheurs).**

### • 2ème mesure : statut de salarié des doctorants

Il faut pouvoir accorder à la prochaine rentrée universitaire un financement à ceux qui viennent d'obtenir leur DEA et qui poursuivent un cycle doctoral, et surtout **trouver un moyen de financer les doctorants déjà avancés dans leurs thèses sans avoir pu bénéficier d'une allocation ou d'une bourse.** Par ailleurs, il faut envisager une prolongation des contrats d'allocataire si cela est nécessaire.

Des déclarations de l'actuel ministère, retranscrites par voie de presse, énoncent le chiffre de 10.000 doctorants en situation de précarité. Nous demandons qu'un **recensement** université par université soit effectué afin de connaître la situation des doctorants. Ce recensement, une fois établi, pourra souligner la réalité des situations vécues par les doctorants et permettre de répondre aux besoins immédiats

d'allocations, bourses et postes ATER en attendant l'élaboration du **statut de salarié des doctorants** (voir le document "Pour un statut de salarié des doctorants"). Ensuite, il paraît opportun de demander que la durée du financement public des thèses corresponde à la durée réelle de ces thèses.

Dans un avenir proche, il faudra permettre à tous les doctorants d'obtenir un statut de salarié qui permette de mener à bien une thèse et de vivre décemment tout en bénéficiant d'une **couverture sociale** durant la période de thèse.

Enfin, il faut veiller à ce qu'existe **aucune discrimination** entre les doctorants, selon qu'ils soient ou non agrégés, certifiés, normaliens ou polytechniciens, et **aucune disparité entre les disciplines** de chacun (philosophie ou chimie, histoire ou géologie, sociologie ou recherche médicale, agronomie, etc.).

#### • **3ème mesure : la période post-doctorale**

Elle doit s'adresser aux jeunes scientifiques visant à un recrutement dans les Universités et les EPST. C'est durant cette période que doit avoir lieu le recrutement qui, conformément au statut des chercheurs (CR2) et des ingénieurs de recherche (IR), doit s'opérer au niveau de la thèse. Nous proposons que le post-doc soit vu comme une période de préparation au concours de recrutement, et limitée à deux ou trois ans.

Il faut diminuer la période d'attente entre la fin de la thèse et le recrutement dans l'Enseignement supérieur ou dans la Recherche publique pour les docteurs qui y aspirent.

Dans l'immédiat, et pour pallier les problèmes de chômage, il faut permettre la prolongation des contrats d'ATER pour une année supplémentaire, sans limiter cette possibilité de renouvellement à une seule fois de manière arbitraire comme c'est le cas aujourd'hui.

Les post-docs sont des travailleurs à part entière. Ils doivent obtenir un contrat de salarié reconnaissant la progression de leurs qualifications.

**Ces mesures doivent rester provisoires.** En effet, si elles venaient à se pérenniser, elles conduiraient à une précarisation extensive de l'emploi dans l'Enseignement supérieur comme dans la Recherche publique. Pour garder tout leur sens, elles doivent être appliquées simultanément à la programmation pluriannuelle des créations nettes d'emplois statutaires dont nous avons montré l'urgence et la nécessité.

D'autre part, il faut **encourager le recrutement des docteurs dans le secteur privé**, qui demeurait jusqu'à ces dernières années l'un des débouchés naturels des jeunes docteurs. À telle enseigne, il n'est plus acceptable que le **doctorat** ne soit pas reconnu dans les **conventions collectives**. Les moyens d'une **politique incitative** sont à déterminer entre les différents partenaires : ministères, syndicats, associations. Le SNTRS-CGT pense que, toute entreprise bénéficiant du travail de recherche effectué dans les laboratoires par des doctorants, doit s'engager à créer les conditions d'un recrutement de jeunes scientifiques.

Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de réaffirmer que le principe de **<< la formation par la recherche >>** que suivent les doctorants, doit être reconnu dans le secteur privé de l'industrie comme du tertiaire.

#### • **4ème mesure :**

La formation doctorale doit être valorisée dans les mois prochains.

Ainsi, il paraît nécessaire de :

- (1) recenser les situations financières des doctorants,
- (2) renforcer les moyens de l'observation statistique de l'emploi qualifié et de l'insertion professionnelle de ces mêmes doctorants.

Enfin, et pour conclure ces mesures urgentes, il est impératif d'élaborer le **statut de salarié des doctorants, véritable statut de "chercheur en formation" pour tous, à partir de l'obtention de tout DEA sur tout le territoire national.**

## Pour un statut de salarié des doctorants

En exergue de cette revendication d'un << statut de salarié pour les doctorants >>, nous attirons l'attention sur quatre points souvent soutenus par les doctorants eux-mêmes et les organisations syndicales. Bien évidemment, ces points sont défendus par les différentes catégories de personnel de la Recherche publique.

### • 1er point :

Il est important que le doctorant et le directeur de sa thèse nourrissent un dialogue *naturel* dont les conditions devront être améliorées : il revient à ces deux acteurs de définir les engagements des accueillants de doctorants vis-à-vis de la thèse, de son déroulement, de son suivi scientifique à l'intérieur d'un projet et informer les doctorants dès signature de leur contrat de travail quel est le fonctionnement scientifique et administratif du service gestionnaire dont dépend le laboratoire ou l'équipe.

### • 2ème point :

Élaboration puis mise en place effective du statut de salarié — qu'importe qu'on l'appelle de << chercheur en formation >> ou de <<stagiaire de recherche>>, et ce dès l'obtention du DEA.

On supprimerait ainsi les conditions de travail illégales qui existent aujourd'hui dans les organismes publics de recherche et les Universités. Ces jeunes scientifiques, assurés de mener à bien leur recherche, deviendraient par là même des chercheurs confirmés pour l'Enseignement supérieur, la Recherche publique, mais aussi pour les entreprises du secteur privé. Ce statut impliquerait, bien entendu, l'assurance pour tous de l'obtention des garanties sociales personnelles et sur leur lieu de travail. À titre d'illustration pour évoquer le bien-fondé d'un tel statut de salarié pour les doctorants, nous pouvons évoquer celui qui existe à l'INRA : il s'agit du statut d'attaché scientifique contractuel >>, bien qu'il soit malheureusement mis à mal depuis 1993. Dans le cadre de ce statut, tout doctorant est un travailleur salarié qui signe un contrat de trois ans (prolongeable six mois) pour passer sa thèse.

À noter que des barèmes existent pour tous les employeurs relevant du droit public (Universités, CNRS, etc.) qui précisent les catégories de personnel en fonction du niveau acquis (bac+2, bac+3, bac+4, bac+5, bac+7, ...) et les indemnités de stage afférentes pour tout stagiaire entrant.

### • 3ème point :

Désormais, il nous paraît essentiel pour l'avenir de la Recherche publique et celui de l'Enseignement supérieur, de répondre aux besoins réels de recrutement, tout personnel confondu, par la création d'emplois statutaires de chercheurs et d'ingénieurs de recherche. Par ailleurs, il est inutile d'insister sur la prégnance d'une telle démarche pour satisfaire aux attentes des employeurs du secteur privé qui cherchent des salariés très qualifiés formés << par la recherche >>.

Ces emplois publics assureront le renforcement et le renouvellement (départs à la retraite en nombre au CNRS, par exemple, dans les toutes prochaines années) des équipes encadrantes nécessaires pour garantir la qualité de l'encadrement scientifique du

nombre croissant de doctorants attendu d'ici 2000-2002 (Cf. les études prospectives et le rapport sur les études doctorales, février 1994, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

**• 4ème point :**

Il nous semble opportun de créer au niveau des organismes de recherche publique ou privée et des Universités les conditions d'information et d'intervention dans les choix de gestion de ces structures en instituant les doctorants dans un "corps" (au même titre, par exemple, que celui des ITA ou des Chercheurs au CNRS; le SNTRS-CGT propose l'éventualité du niveau IV du CNRS, qui correspond à celui d'un ingénieur d'études).

Cette représentativité garantirait la reconnaissance de la place de ces jeunes scientifiques dans le fonctionnement de ces organismes et leur permettrait de s'y impliquer personnellement, sous la forme de représentants élus. De plus, et il est important de le noter, ils pourraient bénéficier du droit de se restaurer à l'endroit où ils travaillent — ce qui est rarement le cas —, et bénéficier aussi des Œuvres Sociales et d'Entraide dont tout agent dispose (à l'instar du CAES du CNRS, par exemple).

Nous présentons cette proposition, intitulée "Pour un statut de salarié des doctorants", en six parties inséparables les unes des autres :

- 1°- introduction;
- 2°- préparation et réussite de la thèse;
- 3°- le statut de salarié des chercheurs en formation;
- 4°- l'embauche des docteurs dans les secteurs privé et public;
- 5°- recensement des situations des doctorants et emploi;
- 6°- information et intervention dans la gestion de la recherche

---

**1°- Introduction**

- 1-1. Aujourd'hui, dans la France de 1997, la Recherche scientifique et l'Enseignement supérieur sont placés dans une situation de pénurie des financements publics, avec un pic de croissance depuis 1995. Les conditions de réalisation des programmes scientifiques en cours et les enseignements dispensés se dégradent.
- 1-2. L'efficacité de l'économie française se trouve affectée par l'insuffisance de créations d'emplois, y compris sur les postes hautement qualifiés.
- 1-3. Les doctorants en subissent le contre-coup, ainsi qu'une pression soutenue sur divers plans (matériels, psychologiques, etc.).
- 1-4. Ils réalisent souvent leur recherche dans un environnement, humain ou matériel, très critique. Certains servent de main d'œuvre "à bon marché" dans les laboratoires publics ou au sein d'associations caritatives. D'autres n'ont aucune solution viable à part le "travail au noir" ou les "petits boulots", lorsqu'ils n'ont ni bourse ni allocation. L'économie du pays s'en trouve affectée : les uns exécutent la tâche d'un ITA statutaire, alors que les autres ne cotisent ni ne vivent décemment. D'autres encore souffrent de l'indisponibilité de leur encadrement ou doivent se "débrouiller" tant bien que mal avec leurs collègues en fin de thèse. Tous s'inquiètent de leur carrière professionnelle, alors que les probabilités de chômage ou d'une embauche sur un emploi à durée déterminée augmentent.

1-5. De nombreux doctorants s'unissent, aux côtés des personnels de leurs laboratoires ou de leurs équipes, revendiquent et agissent pour défendre la Recherche publique et l'Enseignement supérieur.

## **2°- Préparation et réussite de la thèse**

2-1. La préparation de la thèse est à la fois une activité de formation et un travail d'élaboration et de production de connaissances.

2-2. L'accueil du doctorant par l'encadrement et les personnels du laboratoire ou de l'équipe, doit lui permettre d'entreprendre son travail avec l'enthousiasme et la sérénité nécessaires.

2-3. Les premiers contacts entre le doctorant et son directeur de thèse doivent déterminer les objectifs du travail scientifique et les conditions matérielles, sociales, administratives et temporelles de son déroulement, en situant ce travail dans le contexte de l'activité de l'équipe de recherche et de la discipline scientifique. Le doctorant doit également être informé des possibilités de carrière qui se présenteront à l'issue de sa thèse.

2-4. Au sein du laboratoire, ou de l'équipe universitaire, le doctorant doit disposer d'un espace de travail, éventuellement d'une salle spécifique (dans les établissements universitaires) et d'un accès direct aux outils scientifiques et à la documentation.

2-5. Le travail du doctorant doit être orienté sur le sujet de recherche déterminé avec son directeur, en coopération avec les autres personnels du laboratoire. Pour autant, rappelons-le, son activité ne doit pas se substituer à celle d'un ingénieur, technicien ou administratif manquant. Les créations de postes doivent répondre à ce besoin.

2-6. Son encadrement doit être suffisamment disponible, ce qui nécessite d'augmenter le nombre d'emplois de chercheurs et d'enseignants-chercheurs pour permettre à chacun de remplir ses missions.

2-7. Lorsque la publication d'un résultat scientifique s'appuie sur tout ou partie de la recherche d'un doctorant, son nom doit y être référencé. L'équipe et la direction de thèse doivent agir pour que le doctorant rédige une ou des publications dans une revue scientifique à comité de rédaction. Les doctorants doivent pouvoir partir en mission scientifique (colloques, stages, séminaires, etc.).

## **3°- Le statut de salarié des chercheurs en formation**

3-1. La rémunération par un salaire de chercheur en formation doit devenir la règle, la condition normale de la préparation de la thèse.

3-2. Tout détenteur du DEA, et qui souhaite entamer une thèse, doit obtenir un statut de salarié avec les droits afférents.

3-3. Le doctorant doit se trouver placé dans les conditions d'un contrat de travail salarié :

3-4. — fixant les objectifs, le laboratoire ou l'équipe universitaire, l'université dont il dépend et la durée;

3-5. — définissant la raison sociale de l'employeur, son mandataire, l'encadrant de la thèse (même si celui-ci parvient à la retraite), le montant de sa rémunération ainsi

que les conditions des cotisations de protection sociale et de chômage qui doivent être obligatoires;

- 3-6. — assurant la délivrance de bulletins de salaire;
- 3-7. — garantissant la protection sociale des travailleurs salariés (maladie, famille, retraite, veuvage, *etc.*) et adaptant la durée et la rémunération de la thèse en fonction des événements survenus (maladie, accident, changement de directeur, *etc.*);
- 3-8. — octroyant les mêmes garanties de sécurité et d'accès aux services sociaux que pour les autres personnels du laboratoire ou de l'équipe universitaire. Les accidents du travail doivent être couverts.
- 3-9. Les durées du contrat doivent être suffisantes pour garantir la rémunération tout au long de la thèse. Dans le cas de dépassement de la durée normale dans la discipline, un système d'évaluation et de prorogation du contrat doit être établi afin de favoriser la réussite rapide de la thèse.

**4° La Recherche publique. L'Enseignement supérieur et les entreprises privées doivent embaucher de jeunes docteurs pour assurer le développement et la qualité de leur activité.**

- 4-1. Dans le secteur public, la diminution du taux d'encadrement et le besoin de renouvellement des personnels approchant la retraite nécessitent la création de postes statutaires de chercheurs, ingénieurs de recherche et d'enseignants-chercheurs. Ce besoin résoudrait les problèmes de chômage et de précarisation galopante des jeunes scientifiques, tout en développant la Recherche française.
- 4-2. Les ATER déjà docteurs doivent pouvoir être titularisés.
- 4-3. Les entreprises privées ont la responsabilité de développer des emplois scientifiques pour assurer leurs capacités de recherche-développement.
- 4-4. Les aides publiques en faveur des emplois pour la jeunesse doivent être mobilisées pour garantir l'embauche affective et définitive des jeunes scientifiques.
- 4-5. Les statuts de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, les conventions collectives des salariés doivent reconnaître le titre de docteur comme niveau d'embauche définitive avec la classification et le minimum salarial correspondant.
- 4-6. À l'issue du contrat de salarié des jeunes scientifiques, la garantie d'indemnisation du chômage doit être généralisée. Tout docteur à la recherche d'un emploi doit pouvoir accéder aux services de l'ANPE et de l'APEC.
- 4-7. Si un doctorant interrompt sa thèse, ou ne souhaite plus la soutenir, il doit conserver le bénéfice des droits sociaux acquis et cotisations (vieillesse, retraite, *etc.*). Il aura déjà cotisé, et cela serait un progrès considérable.

**5° Recensement des situations et emplois des doctorants**

- 5-1. Les débouchés de carrière après la thèse sont variés. Nombreux sont les jeunes docteurs qui vivent une période de précarité. Cela affaiblit la pleine possession d'un savoir qui pourrait être immédiatement mis à contribution dans la Recherche ou dans la production industrielle.

5-2. Une connaissance parfaite de cette réalité pourra éclairer les jeunes sur leurs possibilités de carrière et inspirer les choix de politiques scientifiques et économiques.

5-3. Afin de programmer leurs emplois, les entreprises et les EPST doivent connaître précisément les flux de docteurs selon les spécialités. Leurs besoins d'emplois hautement qualifiés doivent être évalués. La répartition actuelle des bourses, des allocataires et salaires plus tard, et leurs débouchés respectifs doivent être connus.

## **6° - Information et intervention dans la gestion de la Recherche**

6-1. Les doctorants contribuent pleinement à l'activité scientifique des organismes scientifiques et des universités. Ils doivent avoir accès aux informations concernant la gestion scientifique et administrative de leur laboratoire ou équipe. Ils doivent participer aux assemblées générales au même titre que les autres personnels du laboratoire et pouvoir être élus au conseil de laboratoire.

6-2. En tenant compte de leur isolement statutaire, les Universités, les organismes de recherche et les entreprises ont la responsabilité d'informer régulièrement les doctorants des évolutions administratives, sociales et scientifiques qui les concernent.

6-3. La représentation des doctorants dans les instances d'administration des Universités et des organismes de recherche publique ou dans les comités d'entreprise doivent être garantie.

## **Conclusion :**

Toutes ces propositions concernent tous les jeunes scientifiques, les chercheurs en formation que sont les doctorants et les post-docs, et les jeunes docteurs. Leur mise en œuvre conditionne la capacité de notre pays à développer son économie et sa cohésion sociale, à enrichir son patrimoine culturel et à contribuer à notre rayonnement par delà les frontières; de même, leur mise en œuvre conditionne notre contribution à la coopération et au développement du plus grand nombre de pays en Europe et dans le monde.

Enfin, nul ne peut savoir ce qu'il adviendrait de l'histoire d'un pays qui ne consentirait pas un effort notable en faveur de sa jeunesse ! D'autant plus que celle-ci consent elle aussi à supporter des sacrifices en années et en labeur à travailler une thèse, avec le cœur serré d'un avenir professionnel pour le moins embrumé.

## SNTRS-CGT

### ENQUETE auprès des chercheurs statutaires et chercheurs en formation -doctorants et post-docteurs-

Pourquoi cette enquête du SNTRS-CGT ?

Nous intervenons dans notre littérature syndicale, pour l'essentiel, sur des problèmes généraux de structure et de budget des organismes (CNRS, INSERM, INRIA), ce qui est tout à fait normal.

Seulement nous pensons qu'il nous faut aussi trouver des moyens d'intervention sur des questions plus directement liées au vécu quotidien des personnels de la recherche publique. Nous constatons une dégradation sans précédent des conditions dans lesquelles les chercheurs exercent leur métier et les doctorants leur période de formation.

Dans la poursuite de notre démarche auprès des chercheurs, qu'un récent "Appel aux chercheurs" a initié et dont vous avez pu prendre connaissance, le SNTRS collecte les informations sur les conditions réelles vécues dans les laboratoires. Que les chercheurs soient statutaires ou en formation, ils subissent de plein fouet les mêmes aléas dans leur travail. Nous disons des doctorants qu'ils sont "des chercheurs en formation". C'est pourquoi la question d'avancer vers un statut de salarié pour eux se pose avec tous les personnels de la Recherche Scientifique. Comme tout salarié produisant de la richesse (matérielle et idéelle), le doctorant devrait obtenir les mêmes droits sociaux (protection sociale, chômage...) ainsi qu'un salaire au titre de leur participation à part entière aux recherches et résultats scientifiques.

Les problèmes entre chercheurs et directeurs de laboratoires sont complexes. Le responsable d'unité s'est transformé, par la force des choses, d'animateur scientifique des unités de recherche en véritable "chasseur de contrats" quasiment à plein temps, voire en "manager de recherche" (cf. le dernier numéro du Journal du CNRS qui utilise à maintes reprises cette expression...). Actuellement, que lui reste-il de temps pour s'impliquer personnellement dans la réflexion et le développement des aspects fondamentaux des recherches de son laboratoire ? Il en résulte que ses responsabilités scientifiques reposent, au quotidien, sur les épaules des autres personnels de recherche (chercheurs et ITA).

Les Chercheurs, comme les autres personnels de la recherche, doivent s'organiser pour réfléchir ensemble, pour agir sur leur situation particulière et avec les autres catégories, pour la défense de la recherche publique.

C'est ce à quoi nous voulons nous attacher en permanence.

# SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique  
25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY

Tél. 0169076013 - Fax 0169075005 - e-mail sntrs@psisun.u-psud.fr

## I - ENQUETE AUPRES DES CHERCHEURS STATUTAIRES

1) Ancienneté au grade de C.R.2

2) Ancienneté au grade de C.R.1

3) Avez-vous fait une démarche pour passer D.R. ?  
si OUI, nombre de fois

<input type="text"/>	OUI	NON
----------------------	-----	-----

4) Avez-vous encadré des :  
A - Stagiaires ; B - Doctorants ; C- Post-docteurs  
nombre

A	B	C
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

5) Avez-vous participé à des Congrès ou Colloques ?  
A-Nationaux B - Internationaux  
nombre approximatif

A	B
<input type="text"/>	<input type="text"/>

6) Considérez-vous avoir une certaine liberté dans le choix  
de vos sujets de recherche ?

OUI	NON	(+ -)
-----	-----	-------

7) Considérez-vous avoir une certaine liberté dans la conduite  
de vos recherches ?

OUI	NON	(+ -)
-----	-----	-------

8) Recevez-vous l'entière reconnaissance de votre  
contribution scientifique lors des publications  
(problèmes avec le comité de rédaction)  
ou communications dans les congrès ?

OUI	NON	(+ -)
-----	-----	-------

9) Avez-vous été confronté au refus de vous attribuer  
la distinction qui vous revient lors d'une publication ?  
. précisez :  
Publiez-vous autant que vous le désirez ?

OUI	NON
-----	-----

OUI	NON
-----	-----

10) Considérez-vous que le nombre de publications  
par an soit un critère majeur dans l'appréciation de  
l'originalité et la qualité du travail de recherche ?

OUI	NON	(+ -)
-----	-----	-------

11) Considérez-vous que les recherches effectuées dans votre  
unité sont principalement motivées par des préoccupations :

A - de recherche fondamentale

B - d'obtention de financements (industriels, européens, ministériels...)

C - les deux (entourez le facteur dominant)

D - pour la notoriété des directeurs de l'équipe

A	
B	
A++	B++
D	

- 12) Avez-vous accès aux informations sur le budget de votre laboratoire ?  OUI  NON  
 Existe-il une transparence sur l'utilisation des fonds ?  OUI  NON  
 Jouissez-vous d'une autonomie dans l'utilisation des fonds ?  OUI  NON
- 13) Existe-t-il des structures démocratiques, tel le Conseil de Laboratoire ?  OUI  NON  
 Si OUI, fonctionne-t-il réellement ?  OUI  NON

**II - ENQUETE AUPRES DES CHERCHEURS EN FORMATION**  
 (doctorants et Post-docteurs)

- 1) Etes-vous financé par
- A) le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche (allocations)  A
- B) le CNRS  B
- C) l'industrie  C
- D) les deux  D
- E) autres (précisez, ex: Fonds de Mobilité Chercheurs...)  E
- F) aucun financement  F
- 2) Avez-vous la possibilité de discuter du choix de votre sujet de thèse ?  OUI  NON
- 3) Etes-vous encadré de manière
- A-satisfaisante  A
- B-insuffisante  B
- 4) Votre encadrement est assuré par
- A- le Directeur d'Unité  A
- B- Un Directeur de Recherche (DR)  B
- C- Un Chargé de Recherche (CR)  C
- D- Un Ingénieur (ITA)  D
- E- Un Universitaire  E
- 5) La durée de votre thèse sera de
- 6) Considérez-vous cette durée suffisante  OUI  NON  
 si NON durée souhaitée :
- 7) Composition de votre Unité de Recherche, ou de votre séminaire Universitaire
- |   | Nombre               |
|---|----------------------|
| A-Directeur DR CNRS, INSERM, INRIA <input type="checkbox"/> A       | <input type="text"/> |
| B-Chargé de Rech. CR CNRS, INSERM, INRIA <input type="checkbox"/> B | <input type="text"/> |
| C-Ingénieur, Technicien, Administratif <input type="checkbox"/> C   | <input type="text"/> |
| D- Enseignant-Chercheur de l'Université <input type="checkbox"/> D  | <input type="text"/> |

8) Lorsque vous participez à une publication, cosignez-vous l'article ?

OUI  NON

9) Et estimez-vous avoir la possibilité de publier ?

OUI  NON

Aucun soutien pour publier (isolé)

Un soutien, mais imposé par la Direction de thèse

10) Laquelle des dénominations suivantes vous convient-elle le mieux ?

A) étudiant

A

B) étudiant-chercheur

B

C) thésard ou doctorant (précisez) :

C

D) chercheur en formation

D

E) aucune

E

F) autre (précisez) :

F

11) Après votre thèse, vous souhaitez travailler dans :

A) la recherche (CNRS, INSERM...)

A

B) l'université

B

C) les deux

C

D) le privé (industrie, édition...)

D

12) Souhaitez-vous un statut de "Chercheur en formation"

OUI  NON

(c'est à dire avec une rémunération et une reconnaissance sociale comme par ex. au FNRS de Belgique) :

Autre, précisez :

13) Constatez-vous une différence entre votre condition et celle d'un doctorant d'une autre discipline ?

OUI  NON

Laquelle : .....

.....

.....

A) pas d'avis

A

14) Accepteriez-vous de prendre part à un groupe de travail pour l'élaboration de ce statut aux côtés du SNTRS (sans engagement d'adhésion de votre part)

OUI  NON

. discipline :

. département scientifique CNRS, INSERM, INRIA : SHS, SDV, SDU, SPI, SPM, PNC, Chimie

(Entourer la (les) bonne(s) réponse(s))

VOS COORDONNEES :

# SNTRS-CGT

## Chercheurs, doctorants, post-doc, votre place est au SNTRS-CGT.

### Pourquoi à la CGT ?

La CGT est la première organisation syndicale du pays, autant dans le secteur privé que dans la Fonction Publique, quoi qu'en dise le gouvernement après les élections du 12 décembre 96 dans l'Éducation nationale. Depuis un siècle, elle organise la défense des intérêts professionnels, moraux et matériels des salariés, quels que soient leurs secteurs et leurs niveaux de qualification. La CGT revendique sa filiation avec la Charte d'Amiens, laquelle a posé les principes essentiels à la pérennité d'un syndicalisme efficace : l'indépendance envers les employeurs, les gouvernements et les partis politiques, mais aussi la démocratie.

### Être confédérés ou autonomes ?

À la CGT se retrouvent, par exemple, les chercheurs du secteur privé industriel, ceux du secteur public et ceux des EPST. Le débat autour des enjeux scientifiques doit se mener entre toutes les catégories de travailleurs de tous secteurs, public et privé. Il ne doit pas être l'apanage de quelques mandarins ou de quelques ténors politiques. Confédération, la CGT est un lieu tout indiqué pour mener ce débat.

Interprofessionnelle et inter catégorielle, la CGT développe les opportunités revendicatives et, bien sûr, elle met en exergue ce qui est commun à l'ensemble des salariés : par exemple, elle met en avant le retrait du plan Juppé qui vise à liquider la Sécurité sociale, elle s'oppose à la mise en place des fonds de pension par capitalisation qui vise au remplacement des retraites par répartition (principe de solidarité entre les générations) au seul bénéfice de la spéculation.

Le confédéralisme n'est pas un bloc monolithique —ceux qui le disent vous trompent—, il encourage, si on en est conscient, la propension à rechercher l'intérêt commun à tous les secteurs de salariés du pays. Alors, à l'instar de nos camarades d'autres EPST, les personnels de l'enseignement et de la recherche ne peuvent rester davantage isolés, coupés de leurs voisins en activité par le travail.

L'isolement, le repli sur soi entre des clones catégoriels, le corporatisme, affaiblissent la capacité de résistance de tous les salariés. D'autant que l'on assiste à la multiplication de "syndicats" autonomes —non confédérés—, en particulier dans le secteur public et d'État.

Pourtant, la mobilisation de novembre-décembre 95, ainsi que la lutte récente des chauffeurs routiers, ont placé au premier plan l'importance et l'efficacité des organisations syndicales confédérées indépendantes.

Le SNTRS-CGT n'entend pas tout uniformiser sous sa coupe, loin s'en faut. Par contre, il a la volonté de rassembler toutes les catégories fraternellement, pour la défense des acquis conquis collectivement, et, chaque fois que nécessaire, faire intervenir chacune des

catégories selon sa propre expression, et sur ses revendications propres.

### **Le métier de Chercheur : un métier original**

Les "chercheurs en formation" —que sont les doctorants— se destinant à la recherche et les chercheurs en poste font un travail particulier, directement lié à l'accroissement des connaissances, à la maîtrise de la nature. Une évolution récente et rapide fait que toute nouvelle connaissance qui ne donne pas lieu à un profit financier immédiat n'est pas jugée intéressante par ceux qui décident la politique de recherche des États. Alors que la situation nécessite à l'inverse plus de recherche, on assiste à un recul évident de civilisation: guerres, famines, illétrisme croissant, retour dans nos pays dits "riches" de maladies que l'on croyait disparues, pays entiers menacés d'être rayés de la carte, en Afrique par exemple, etc.

Certes, l'organisation syndicale en tant que telle n'a pas à définir une politique scientifique. La défense des intérêts professionnels, matériels et moraux des travailleurs de la recherche est la prérogative première du syndicat. Pour autant, il est évident que ces intérêts propres sont liés à l'état de la recherche. En conséquence, le syndicat les met en cohérence avec le rôle qui devrait être celui de la science. Pour le SNTRS-CGT, la science doit être au service des hommes, de leurs intérêts et besoins généraux. Ce n'est pas le cas aujourd'hui où elle est de plus en plus asservie à des intérêts privés. C'est pourquoi le SNTRS-CGT s'adresse aujourd'hui en particulier aux chercheurs, aux doctorants (en formation) ou post-doc, qui souhaitent exercer le métier de chercheur dans les conditions les meilleures possibles.

### **Un métier gravement menacé !**

La plupart des grandes entreprises privées diminuent les activités de leurs centres de recherche. Les EPST subissent de plein fouet les suppressions de postes et une modification de fond en comble de leur mode de financement comme de leur fonctionnement. La possibilité d'être chercheur titulaire à temps plein est une rareté - enviée - à l'échelle mondiale. Cette possibilité est de moins en moins ouverte. Le directeur général du CNRS, M. Aubert, a écrit aux directeurs d'unités pour qu'ils poussent hors des laboratoires leurs propres chercheurs et ITA afin de "renouveler" le potentiel humain. Or, l'emploi statutaire régresse : 1027 postes supprimés en trois ans pour le seul CNRS et 104 postes pour les autres EPST en 1997. La campagne 1997 chercheurs et ITA dépend pour plus d'un tiers de ressources incertaines (retraites anticipées, détachements). En fait, il s'agit de transférer vers l'enseignement supérieur de nombreux chercheurs et ingénieurs, quitte à dépouiller les laboratoires et équipes, et à ponctionner les crédits de fonctionnement pour "boucler" l'année si les départs ne s'avèrent pas être assez conséquents. Il s'agit bel et bien d'une accélération considérable du processus de destruction de la recherche publique.

Autre originalité menacée : l'évaluation des travaux de recherche et la gestion des carrières des chercheurs est faite par leurs pairs dans les sections du Comité national. Cette disposition est elle aussi menacée par la volonté de la direction du CNRS de la faire passer sous la coupe de Direction des Ressources Humaines.

Le SNTRS-CGT dénonce la volonté de la direction du CNRS de mettre en place l'entretien approfondi pour les Chercheurs (EAC), comme il s'oppose à celle de l'entretien annuel d'activité (EAA) des ITA, car ces dispositions - non statutaires - reposent sur un rapport individuel, hiérarchique, destructeur des droits, mettant en cause les prérogatives des sections du Comité national et des CAP.

### **La recherche fondamentale en question**

Il y a une dérive mortelle pour la recherche fondamentale : le financement sur contrats ou par appel d'offres en lieu et place du financement dit récurrent des équipes, libres de travailler sur les axes de recherche qu'elles choisissent sur critères scientifiques, évaluées par le Comité national qui donne un avis scientifique. L'exemple de la recherche

agronomique canadienne est éclairant de cette politique : l'équivalent canadien de l'INRA, "Agriculture Canada", a vu sa subvention diminuer de 40% en 1995. Simultanément, a été mis en place le système suivant : si un laboratoire peut justifier d'un contrat avec une entreprise, Agriculture Canada lui verse la même somme, sans vérification autre que juridique. La recherche scientifique n'a plus de sens quand un laboratoire doit trouver des contrats avec les entreprises pour pouvoir bénéficier d'un financement équivalent de l'État.

Les décisions du Conseil interministériel du 3/10/96 (les 7 programmes prioritaires imposés aux EPST, le redéploiement du personnel...) constituent une menace immédiate pour les organismes et les personnels chercheurs, ITA, statutaires et non statutaires, qui y travaillent.

### Comment se défendre ?

Le SNTRS-CGT syndique ITA et chercheurs. Il syndique les chercheurs, ceux qui ont un statut et ceux qui n'en n'ont pas, doctorants et post-doc. Il part de la réalité du travail en équipe qui caractérise la plus grande partie de la recherche. Il part de la solidarité qui s'est forgée au fil des luttes entre les ITA et les chercheurs pour la préservation des organismes publics de recherche, pour la relance de l'emploi en leur sein, pour la défense de la recherche. Le SNTRS-CGT est organisé de façon à prendre en compte les revendications de chaque catégorie. Il a mis en place un *secteur chercheurs* pour élaborer les revendications particulières.

Les travailleurs de la recherche ont besoin de syndicats qui défendent jusqu'au bout les revendications. Dans le cas du LPC (voir page 4), vous devez savoir qu'au moment du vote du Conseil scientifique du 19 décembre 1996, seuls deux élus (l' élu SNTRS et un élu ITA SGEN) ont voté contre sa mise en restructuration. Le SNTRS-CGT a un fonctionnement démocratique à l'intérieur comme à l'extérieur. Il a pour règle le respect du mandat donné.

Enfin, le SNTRS-CGT est rattaché à la fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture de la CGT : la FEREC, au sein de laquelle il travaille avec les syndicats d'autres organismes de recherche comme l'INRA, avec les syndicats de l'enseignement supérieur, des CROUS, etc.

### Un syndicat pour les revendications

Venez débattre avec l'ensemble des adhérents de toutes les catégories dans les sections du SNTRS-CGT. Quelle analyse faire de la situation, quelles revendications mettre en avant, quelles actions engager pour les faire aboutir : telles sont, entre autres, les questions que nous voulons débattre avec vous.

Le SNTRS-CGT

Orsay, le 22 janvier 1997

## Des revendications à défendre :

Devant la politique de régression qui déploie ses ravages chaque jour un peu plus, le SNTRS-CGT propose aux doctorants, post-doc et chercheurs de s'organiser avec les ITA :

— pour la défense de la recherche fondamentale de long terme, et donc pour la défense des grands instruments et pour la liberté de recherche,

— pour le maintien du statut de chercheur titulaire à temps plein et son bénéfice à tous les chercheurs des EPST,

— pour un financement récurrent de haut niveau par le budget de l'État pour la recherche fondamentale,

— pour la création de milliers d'emplois chercheurs et ITA de tous niveaux, de façon à répondre aux besoins des équipes, à anticiper les nombreux départs à la retraite des prochaines années, de façon à embaucher les titulaires de la thèse qui se destinent à la recherche et à l'enseignement supérieur;

— pour que les doctorants obtiennent un statut de salarié et voient leur encadrement amélioré,

— pour l'augmentation générale des salaires, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 1982, la prime de recherche à 16% pour tous, — pour de vraies possibilités de carrière.

Ceci passe par :

— l'annulation de toutes les mesures de restructuration-démantèlement en cours ou prévues au CNRS;

— mettre fin à l'orientation autoritaire des recherches et à l'accroissement de la proportion du financement sur programmes décrétés prioritaires ; mettre fin au processus de contractualisation,

— l'annulation des mesures du Conseil interministériel du 3 octobre 1996, l'annulation des gels et suppressions de postes, la restitution des crédits annulés,

— la restauration du rôle des instances scientifiques des EPST : Comité national, Conseil scientifique, Commissions scientifiques spécialisées, commissions d'évaluation....

## Menace sur les grands instruments de recherche

Au nom de la rigueur budgétaire, de la lutte contre les déficits publics, etc., on assiste à une remise en cause mondiale des investissements scientifiques dans les grands instruments : le CERN (Centre Européen de Recherches Nucléaires) voit ses crédits baisser de 7,5 % en 1997, de 8,5 % par an de 1998 à 2000, de 9,3 % par an ensuite. Dans ces conditions, on peut dire que la construction du LHC (Large Hadron Collider) va se faire sur les décombres de cette institution de recherche fondamentale prestigieuse. Le directeur du CERN annonce, tout en la regrettant, la fermeture des instruments LEP et LÉAR. De plus, les salaires vont diminuer ; la grille de salaires va être remise en cause.

En Allemagne, le gouvernement fédéral impose des suppressions d'emplois au "Max Planck". En conséquence, la direction décide de fermer quatre laboratoires.

En Angleterre, le gouvernement veut privatiser l'ensemble des observatoires : ceux des Canaries, de Hawaii, l'observatoire d'Édimbourg et celui de Greenwich ! Face aux "difficultés", il a dû renoncer pour l'instant.

En France, la physique des particules est particulièrement menacée : deux "gros" laboratoires, le LPC (Laboratoire de Physique Corpusculaire du Collège de France) et le Centre de Recherches

Nucléaires de Strasbourg ont été mis en restructuration, c'est-à-dire promis au démantèlement. Le LURE (laboratoire pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique) est menacé de fermeture en 2001 au nom de la construction d'un nouveau synchrotron "SOLEIL", qui, elle, reste hypothétique. De même, l'accélérateur "SATURNE" (laboratoire national CEA-CNRS) doit fermer à la fin 1997 au nom du projet "ELFE", dont la naissance est de moins en moins probable.

En fait, la plupart des disciplines sont "dans le collimateur" : depuis des années, au CNRS on assiste à une politique systématique de liquidation des laboratoires propres et, en particulier, des sites "historiques" comme ceux de Meudon-Bellevue et Vitry-Thiais. Dans le département SHS du CNRS, des équipes sont menacées de démantèlement à court terme (comme en philosophie politique économique et sociale l'URA 1394 ou le centre de recherches et de documentation Hegel et Marx de Poitiers). En sciences de la vie (SDV), les restructurations font rage. La contractualisation vise à corseter les unités du CNRS implantées dans les universités et complète ces restructurations. Dix pages ne suffiraient pas à énumérer les éléments de cette entreprise de démolition !

Montreuil le 29 juillet 1997

**S N C S**  
1 Place Aristide Briand  
92195 MEUDON CEDEX

Chers Camarades,

Une première rencontre a eu lieu le mercredi 30 avril 1997 entre nos deux organisations pour explorer en commun la problématique de votre éventuelle décision d'affiliation à notre Fédération.

La décision que vous prendrez à l'occasion de votre congrès extraordinaire sera la réponse que vous apporterez à des défis que le syndicalisme français se doit de relever : progrès social et plein emploi, démocratie, unité, solidarité, défis à relever pour la satisfaction des besoins sociaux, économiques et culturels de la population.

Ces enjeux furent au centre des travaux de notre 45<sup>e</sup> congrès confédéral, ils nourrissent quotidiennement notre réflexion et imprègnent notre démarche syndicale. Pour la CGT, s'impose, plus que jamais, le syndicalisme rassemblé autour des exigences revendicatives des personnels, à partir de leur expression.

Les effets dévastateurs de la crise économique, de choix antinomiques aux intérêts des salariés sont cruellement ressentis par une part croissante de la population.

Ainsi, le changement de majorité à l'Assemblée Nationale et de gouvernement nourrit des espoirs et ouvre des perspectives, rien ne se fera sans l'intervention des personnels ; cela confère au syndicalisme de grandes responsabilités dans le combat contre les inégalités, pour la justice sociale.

A l'heure actuelle, s'agissant de la recherche publique, les déclarations de Claude Allègre ne lèvent pas l'équivoque sur son avenir en France, sur la définition de ses missions et les moyens prévus pour les assumer.

Pour peser dans le débat, pour que soient entendus les revendications des personnels attachés au service public de Recherche, à son développement, nos deux organisations constituent potentiellement une force incomparable et incontournable.

Cette force ne relève pas de la spéculation tant nos organisations ont régulièrement vérifié la convergence de leurs orientations :

- défense et développement du service public de recherche,
- défense du statut (en particulier du statut de recherche à temps plein),
- défense de l'indépendance de la recherche en assurant et renforçant les prérogatives des instances scientifiques, en assurant le financement récurrent des équipes,
- opposition au financement de la recherche par contrats, appels d'offre, programmes prioritaires imposés en dehors des instances scientifiques.

Augmentation des salaires, rattrapage et maintien du pouvoir d'achat, reconnaissance des qualifications, résorption des emplois précaires par la titularisation des personnels qui les occupent sont autant de préoccupations communes.

263, rue de Paris  
case 544  
93515 - Montreuil cedex  
Tél. 48 18 82 44  
Fax 49 88 07 43

**CGT en toute liberté**

Nos syndiqués se sont retrouvés ensemble pour exiger le retrait du plan Juppé, pour refuser de participer aux « Etats généraux » de François Bayrou.

Nos syndiqués sont engagés dans le même combat pour la paix et le désarmement, sont attachés à la coopération entre les travailleurs scientifiques du monde entier en témoigne notre affiliation commune à la FMTS.

A l'évidence, le potentiel militant, l'audience, la représentativité de nos deux organisations additionnées, représenteraient une force qu'il serait difficile au nouveau Ministre d'ignorer.

Au moment où les personnels des organismes de recherche publique doivent se faire entendre, la dispersion syndicale est dommageable.

La CGT, via sa Fédération, vous offre le cadre interprofessionnel indispensable à l'entière prise en compte des intérêts communs de tous les salariés sans que soient gommées ou niées les aspirations catégorielles spécifiques.

Le syndicalisme confédéré CGT, c'est la possibilité de confrontation d'expériences, de travail commun avec certains syndicats des secteurs de recherche des entreprises (Chimie, Energie), avec ceux d'organismes tels le CEA, le CNES, le CNET, avec ceux de la Santé.

Au sein de la FERC, cette coopération, cette culture des convergences s'élaborent au sein de notre branche recherche qui associe les organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur, de l'INRA, de l'IFREMER, de l'ORSTOM, de l'INREST, de l'INED.

Avec la FERC, vous serez contributeurs à l'activité de l'UGICT et de l'UGFF.

Vous êtes très attachés à la démocratie, notre mode de fonctionnement la garantit.

Dans la CGT, l'orientation et les revendications s'élaborent par une construction commune à laquelle chacun peut participer, la confrontation des différentes idées enrichissant le débat collectif pour aboutir à une position qui tient compte des différents points de vue. Ce mode de fonctionnement démocratique assure à chaque adhérent le même poids dans les prises de décisions.

Le syndicat de notre fédération dans les organismes de recherche qui constituent votre champ de syndicalisation est le SNTRS-CGT. Ce syndicat, comme tous ceux de la CGT, est attaché à l'indépendance et à la démocratie. La presse du SNTRS-CGT, comme celle de la FERC-CGT, offre une tribune libre ouverte en permanence à tout adhérent.

La CGT syndique les chercheurs depuis une dizaine d'années. Personne n'ignore que cela s'est fait avec de réelles difficultés, qui sont aujourd'hui en passe d'être surmontées par le dialogue et la prise en compte des aspirations de tous, avec la volonté de donner à l'action intercatégorielle toute son efficacité.

L'organisation des chercheurs dans le SNTRS a été débattue lors de ses derniers congrès. Avec les agents des autres catégories, les chercheurs sont organisés dans les sections locales du syndicat. Les revendications spécifiques sont traitées dans le secteur national chercheurs offrant un espace de réflexion catégorielle.

Si vous vous affiliez à la CGT, et donc à la FERC, les discussions sur le mode d'organisation seront ouvertes sur des bases évidemment nouvelles. C'est "en marchant", dans le cadre de discussions et d'élaboration libres et démocratiques que les structures syndicales les mieux appropriées seront trouvées.

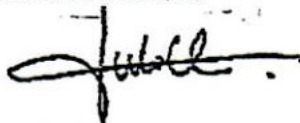
Ainsi, rien ne s'oppose, bien au contraire, à ce que nous répondions positivement à votre demande d'affiliation et donc à vous voir rejoindre la CGT.

Soyez assurés de notre souhait le plus vif de vous voir rejoindre le syndicalisme confédéré CGT pour constituer ensemble une force syndicale indépendante considérable avec laquelle l'avenir du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et de leurs personnels, et au delà, pourra s'envisager d'une toute autre manière qu'aujourd'hui,

et recevez, chers Camarades, mes fraternelles salutations.

Christian DUBOT  
Secrétaire Général

Ci-joint :  
statuts de la CGT, de la FERC-CGT et du SNTRS-CGT.



**25, rue de chevreuse  
91400 ORSAY**

Téléphone : 01 69 07 60 13  
Télécopie : 01 69 07 50 05  
Répondeur : 01 69 07 30 11  
e-Mail : sntrs@psisun.u-psud.fr

Orsay, le 21 octobre 1997

Aux chercheurs et thésards du SNTRS-CGT

**Pour info aux secrétaires régionaux, aux  
secrétaires de section, aux membres de la CE**

Cher(e) Camarade,

Ainsi que tu le sais, un processus d'intégration des adhérents chercheurs de l'USCA est engagé depuis plusieurs mois qui doit aboutir le 1er janvier 1998. Dans le même temps, nous voulons mettre en place, concrètement, le Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

Afin d'oeuvrer ensemble à la réussite de ces deux événements, nous organisons une Conférence Nationale des Chercheurs. Y sont conviés : les chercheurs et thésards adhérents du SNTRS et de l'USCA, les chercheurs et thésards intéressés par cette initiative qui ne sont pas encore adhérents à la CGT.

Parmi les invités à cette initiative, il y aura également des chercheurs des autres EPST.

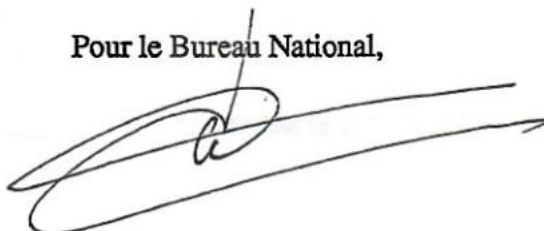
**La conférence se déroulera sur une journée :  
le vendredi 7 novembre 1997,  
de 9 heures 30 à 17 heures, au siège de la CGT,  
263, rue de Paris à Montreuil. Salle des Cheminots. Noyau A. 2ème étage**

Cette journée sera l'occasion de réflexions sur l'organisation des chercheurs dans le SNTRS et sur leurs revendications spécifiques.

Un SNTRS-Info, comprenant tous les éléments pour préparer cette journée, te sera adressé dans quelques jours.

Nous insistons auprès de toi, comme auprès de tous les chercheurs aujourd'hui adhérents au SNTRS, pour prendre une part active à cette initiative.

Pour le Bureau National,



Jean Omnès,  
Secrétaire Général

25, rue de chevreuse  
91400 ORSAY

Téléphone : 01 69 07 60 13  
Télécopie : 01 69 07 50 05  
Répondeur : 01 69 07 30 11  
e-Mail : sntsr@psisun.u-psud.fr

Orsay, le 21 octobre 1997

**CONVOCATION-MANDAT**

Cher(e) camarade,

Tu es prié(e) de bien vouloir assister à la **Conférence Nationale Chercheurs** qui aura lieu le :

**Vendredi 7 novembre 1997**

**de 9 heures 30 à 17 heures**

**au siège de la CGT**


**263, rue de Paris, 93100 Montreuil**

**Salle des Cheminots - Noyau A - 2ème étage**

**Métro : Porte de Montreuil.**

Comptant sur ta présence,

Amicalement.

  
Jean OMNES  
Secrétaire Général.

NB : La présente convocation vaut MANDAT pour solliciter une autorisation spéciale d'absence prévue au Chapitre II, Section I, du décret N°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique.